

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf novembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 29 novembre 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Béatrice CARTAYRADE
Michel PAPON
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Audrey LAFARGE
Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,

Etaient excusés :

Bruno DUFAYET, Julien CHAMBON

Etait absent :

Cyrille ROLLIN

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2024-12-06 / 2	Opération de Revitalisation du Territoire : avenant à la convention
----------------	--

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la convention d'adhésion "Petites Villes de Demain" signée le 07 septembre 2021, les collectivités se sont engagées à formaliser une convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), laquelle a été signée le 28 septembre 2023.

Madame le Maire expose que lors du comité de projet en date du 22 octobre 2024, il a été décidé de procéder au toilettage du plan d'actions comme évoqué ci-dessous :

- Modification du calendrier de réalisation de plusieurs actions en lien avec leur évolution ;
- Suppression du contenu des fiches actions n° 3.2.4 et 3.2.5 portant sur la requalification des espaces publics du centre historique ;
- Suppression de la fiche action n° 3.2.3 relative à la mise en valeur de la ceinture verte de parcs et jardins ;
- Suppression de sous actions relatives à la création d'itinéraires dédiés à la pratique des mobilités actives dans la fiche 5.1.3. ;
- Suppression de la fiche action n° 5.2.2 portant sur l'étude de réflexion sur la mise en place d'un plan de circulation saisonnier dans le centre-bourg.

Madame le Maire expose que la maquette financière a été modifiée en conséquence.

Il est proposé au conseil municipal de formaliser ces modifications par un avenant, comme prévu par l'article 8 de la convention d'ORT.

Le Conseil Municipal,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique dite loi ELAN et, notamment, son article 157 sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) ;
 Vu la délibération 2021-07-09/1 relative à la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain ;
 Vu la convention d'adhésion "Petites Villes de Demain" signée le 07 septembre 2021 qui engage les collectivités bénéficiaires à élaborer un projet de redynamisation dans un délai de 18 mois et à formaliser une convention-cadre valant ORT ;
 Considérant la prolongation du délai de signature de l'ORT repoussé à juin 2023 ;
 Vu la délibération 2023-06-30/2 relative à la signature de la convention d'ORT ;
 Vu la convention d'ORT signée le 28 septembre 2023 ;
 Vu le projet d'avenant
 Ayant ouï le maire en son exposé,
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	24	0	0

Envoyé en préfecture le 12/12/2024	
Reçu en préfecture le 12/12/2024	
Publié le 13/12/2024	
ID : 015-211501200-20241206-DELB20241206_2-DE	

APPROUVE le toilettage du plan d'actions et de la maquette financière ;

VALIDE le nouveau plan d'actions ainsi que la nouvelle maquette financière ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention-cadre de l'ORT.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 06 décembre 2024

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 015-211501200-20241206-DELB20241206_2-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

Vu pour être annexé à la délibération
n° 2024-12-06/2 du 06/12/24
Le Maire, La secrétaire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "L. Dreyse", is written over the text "La secrétaire,".

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 13/12/2024



ID : 015-211501200-20241206-DELB20241206_2-DE

Avenant n°1 à la

CONVENTION CADRE

PETITES VILLES DE DEMAIN

valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Communauté de communes du Pays de Mauriac

Commune de Mauriac



ENTRE

La Communauté de communes du Pays de Mauriac

Représentée par son Président, Jean-Pierre SOULIER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du xxxxxxxxxx,

Ci-après désigné par « la Communauté de communes »,

La Commune de Mauriac

Représentée par son Maire, Edwige ZANCHI, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du xxxxxxxxxxxx,

Ci-après désigné par « la Commune »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet du Cantal, xxxxxxxxxxxx

Ci-après désigné par « l'État ».

Le Conseil Départemental du Cantal

Représenté par son Président, Bruno FAURE

Ci-après désigné par « le Département »,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le cadre du programme Petites villes de demain, la commune de Mauriac et la communauté de communes du pays de Mauriac ont conclu avec l'État et le Conseil départemental, le 28 septembre 2023, leur convention-cadre valant opération de revitalisation du territoire (ORT).

Plus d'un an après la signature de cette convention et plus de trois ans après l'entrée des collectivités dans le programme PVD, il apparaît nécessaire de réajuster le plan d'actions de ladite convention pour tenir compte d'aléas survenus pour certaines opérations, des priorités stratégiques des deux collectivités, et de leurs capacités financières. Il s'agit également de mettre à jour le calendrier de certaines opérations, ainsi que certains montants portés à la maquette financière.

Tel est l'objet des présentes.



Article 1 - Objet de l'avenant

Conformément à l'article 8 de la convention-cadre signée le 28 septembre 2023, le présent avenant a pour objet, d'un commun accord entre toutes les parties signataires et après avis du comité de projet, de modifier le plan d'actions et la maquette financière annexés à ladite convention.

Comme indiqué en préambule, ces modifications sont rendues nécessaires par les aléas ayant affecté certaines opérations inscrites au projet de revitalisation initial, mais aussi par les priorités stratégiques et les moyens financiers que les deux collectivités souhaitent affecter aux différentes actions du projet de revitalisation jusqu'au terme du programme PVD prévu en 2026.

Article 2 – Contenu de l'avenant : modifications des annexes

Les annexes n°2 « plan d'actions » et n°3 « maquette financière », respectivement visées aux articles 4 et 5.6 de la convention signée le 28 septembre 2023, sont remplacées par les deux nouvelles annexes n°2 et n°3 attachées au présent avenant.

Sur le fond, ces nouvelles annexes consistent :

- à toiletter le plan d'actions initialement prévu (retrait de certaines actions) ;
- à ajuster le calendrier de certaines opérations ;
- à actualiser des montants financiers prévisionnels ou exécutés de certaines opérations.

Les autres stipulations et annexes de la convention signée le 28 septembre 2023 demeurent inchangées.

Article 3 – Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

A Mauriac, le

Le Préfet du Cantal,
Laurent BUCHAILLAT

Le Président du Conseil Départemental
du Cantal,
Bruno FAURE

Le Président de la communauté de
communes du Pays de Mauriac,
Jean-Pierre SOULIER

Le Maire de Mauriac,
Edwige ZANCHI



N°	Action	Maitrise d'ouvrage	Calendrier	Montant HT	Acteur	Plan de financement		Remarque	Suivi/ Indicateurs
						Montant HT	%		
		CCPM	2024-2025	200 000,00 €	Auto-financement*	200 000,00 €			Longévité des projets en cours
1.1.1	Accompagnement des projets d'investissements des entreprises	Mauriac	2024-2027	100 000,00 €	Auto-financement (estimatif)	100 000,00 €	100		En cours
1.1.1	Accompagnement des projets d'investissements des entreprises	CCPM	2024-2027	50 000,00 €	Auto-financement (estimatif)	50 000,00 €	100		En cours
1.1.2	Mise en place d'une stratégie de marketing, de communication et d'animations commerciales	Mauriac	2024-2027	A chiffrer					Stand-by, en attente nouvelle association commerçants
1.1.3	Restructuration de surfaces commerciales et protection des linéaires commerciaux - Chartes façades, enseignes et mobilier	Mauriac	2027	255 000,00 €	Auto-financement (estimatif)	255 000,00 €	100	Charte 30 000 + aide 225 000 €	Travail à mener avec les chambres consulaires et l'asso
1.1.4	Accompagner l'installation d'une offre de restauration gastronomique	Mauriac	2025	A chiffrer					Réflexion avec les chambres consulaires
1.1.5	Mettre en place une convention de coopération avec la CCI et la CMA pour accompagner l'installation de nouveaux commerçants sur le centre-bourg de Mauriac	Mauriac / CCPM	2024-2027	A chiffrer					Travail en cours
1.2.1	Projet de halle couverte	Mauriac	2027-2028	30 000,00 €	Auto-financement*	30 000,00 €	100	étude	Réflexion à mener avec les élus (calibrage du projet)
1.2.2	Améliorer la communication autour du télécentre et du centre social	CCPM	2024-2025	A chiffrer					Lien avec la CC, le centre social et la CTG
1.2.3	Favoriser l'implantation de projets du secteur de l'ESS	CCPM	2024-2025	A chiffrer					A mener avec les associations/entreprises concernées et le centre social
2.1.1	Création d'un pôle de services	CCPM	2024	50 000,00 €	Auto-financement*	50 000,00 €	100	étude	Travail en cours avec les professionnels de santé
2.1.2	Rénovation du foyer des jeunes	Mauriac	2027	A chiffrer					Etude à mener
					État (DETR 2022)	264 195,00 €	26,7	Début des travaux	
					CAF	180 000,00 €	18,2	Ouverture pour	
					MISA	2 000,00 €	0,2	septembre 2024	Travail en cours

Auto-financement* : recherche de subvention en cours





4.1.1	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	CCPM	2024-2025	162 150,00 € (estimatif)	ANAH (estimatif) Auto financement	118 194,00 €	72,9	En cours
		Arches, Auzeurs, Chalvignac, Drugeac, Jaleyrac, Méallet, Moussegas, Salins, Sourniac					27,1	suivi animation
4.1.1	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat		2024-2025	147 000,00 € (estimatif)	Auto financement (estimatif)	147 000,00 €	100,0	aides à la pierre
4.1.1	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	Le Vigeon	2024-2025	105 000,00 € (estimatif)	Auto financement (estimatif)	105 000,00 €	100,0	En cours
4.1.1	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	Mauriac	2024-2025	378 000,00 € (estimatif)	Auto financement (estimatif)	378 000,00 €	100,0	En cours
4.1.2	Cantat Rénov'Énergie	CCPM	2024	3 259,00 €	Au ofinancement	3 259,00 €	100,0	En cours
								Agés et vie : attente places SSIAD CD 15 Immeuble Mattéi : PC obtenu, en attente travaux
4.2.1	Accompagner les projets de résidences séniors	Mauriac	2025-2026	A chiffrer				
5.1.1	Développement des mobilités locales	CCPM	2025	A chiffrer				Travaux tranche 3
5.1.2	Voie Verte	CCPM	2025-2026	A chiffrer				Etude CCPM/CCSA
5.1.3	Création d'itinéraires dédiés à la pratique des mobilités actives	Mauriac	2025	363 000,00 €	CD 15 (CCV) Auto financement*	96 322,00 €	26,5	Etude en cours
5.1.3	Création d'itinéraires dédiés à la pratique des mobilités actives	CCPM	2025-2026	A chiffrer		266 678,00 €	73,5	Etude à mener
5.2.1	Aménagement de l'entrée nord de la ville	Mauriac / Le Vigeon	2025	A chiffrer				Etude à mener
	Pose de carrelage projet PVD	Mauriac	2024-2026	161 486,40 €	Etat	123 364,80 €	75,0	Etude à mener
TOTAL DES ACTIONS				7 002 276,92 €		7 002 276,92 €		
TOTAL RESERVE REALISER				6 204 195,43 €		6 204 195,43 €		

	← HT	%	Autof.	% (autof./dépenses)
CCPM	1 673 392,60 €	23,9	624 816,60 €	37,3
Mauriac	5 076 884,32 €	72,5	3 427 646,52 €	67,5
Le Vigeon	105 000,00 €	1,5	105 000,00 €	100,0
Arches, Auzeurs, Chalvignac, Drugeac, Jaleyrac, Méallet, Moussegas, Salins, Sourniac	147 000,00 €	2,1	147 000,00 €	100,0
Total	7 002 276,92 €	100	4 304 465,12 €	

	€ HT	%
Etat	1 498 075,80 €	55,5
Région	312 776,00 €	11,6
CD 15	704 962,00 €	26,1
Autres financeurs	182 000,00 €	6,7
Total	2 697 813,80 €	100

Actions réalisées		Région
		126 276,00 €
		15,9



5.1.2 Voie Verte	CCPM	2023-2024	Etat (AAP Fonds mobilisés actives)		27,8
			Etat (DSIL relance)		27,9
			CD 15 (CCD)		8,1
			Autofinancement		20,4
			793 091,50 €		161 609,50 €

Hyperpermis par financement revêtir à mobiliser	Y HT	%	Abstrait	% (Cont. & Répartition)
CCPM	880 301,10 €	14,2	463 207,10 €	52,6
Mauriac	5 076 884,32 €	81,8	3 427 646,52 €	67,5
Le Vigean	105 000,00 €	1,7	105 000,00 €	100,0
Arches, Auzers, Chahaignac, Druggon, Jeleyrac, Méallet, Mousauges, Salins, Sourmalac	147 000,00 €	2,4	147 000,00 €	100,0
Total	6 209 185,42 €	100	4 843 853,62 €	

	€ HT	%
Etat	1 056 853,80 €	51,1
Région	186 500,00 €	9,0
CD 15	640 978,00 €	31,0
Autres financeurs	182 000,00 €	8,8
Total	2 066 331,80 €	100